

Société anonyme
COLRUYT GROUP
Chaussée d'Enghien 196 à 1500 HAL
TVA-BE-0400.378.485, RPM Bruxelles

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 30 SEPTEMBRE 2026**

L'an deux mille vingt-six, le trente septembre, au siège social à Hal, les actionnaires de la société se sont réunis en Assemblée générale en présence d'Eef Naessens, représentante d'Ernst & Young, commissaire, ainsi qu'en présence des administrateurs suivants : Kriya One SRL, représentée de façon permanente par Jef Colruyt, Korys Business Services I SA, représentée de façon permanente par Senne Hermans, Korys Business Services II SA, représentée de façon permanente par Hilde Cerstelotte, Korys Business Services III SA, représentée de façon permanente par Wim Colruyt, Korys SA, représentée de façon permanente par Madame Griet Aerts, Korys Management SA, représentée de façon permanente par Madame Lisa Colruyt, Stefan Goethaert SRL, représentée de façon permanente par Stefan Goethaert, 7 Capital SRL, représentée de façon permanente par Madame Chantal De Vrieze, Fast Forward Services SRL, représentée de façon permanente par Madame Rika Coppens, et Rudann SRL, représentée de façon permanente par Rudi Peeters.

Comme chaque année, une courte vidéo présentant les principaux faits marquants de l'exercice 2025/26 est projetée avant le début de la partie officielle de l'Assemblée.

La séance est ouverte à 16h00 sous la présidence de Jef Colruyt. Le Président invite Kris Castelein à assurer les fonctions de secrétaire.

L'Assemblée désigne comme scrutateurs Monsieur Duyck et Monsieur Blondiaux. L'Assemblée marque son accord à l'unanimité.

Le Président dépose sur le bureau le registre des actionnaires (reprenant les actions nominatives inscrites au registre des actions) ainsi que les pièces justificatives relatives à la convocation de la présente Assemblée générale, à savoir un exemplaire des lettres de convocation adressées aux détenteurs de titres nominatifs, au commissaire et aux administrateurs en date du 31 août 2026.

Le Président invite les personnes présentes à signer la liste de présence. Après vérification, il est constaté que 450 actionnaires sont présents ou représentés et représentent ensemble 100.953.685 actions. Déduction faite des actions propres détenues par la société, 85,12 % du capital social est représenté. L'Assemblée générale constate qu'elle est valablement constituée et qu'elle peut délibérer et statuer valablement sur les points inscrits à l'ordre du jour.

Il est également constaté que souhaitent assister à la réunion :

- des journalistes ;
- des étudiants ;
- des collaborateurs de Colruyt Group.

L'autorisation de les admettre à l'Assemblée est demandée aux actionnaires présents. Cette autorisation est accordée à l'unanimité.

Le Président déclare que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant :

1. Rapports annuels du Conseil d'administration

Point informatif : présentation des rapports annuels du Conseil d'administration et des rapports du commissaire relatifs à l'exercice clôturé le 31 mars 2026, ainsi que, à titre informatif, du rapport du Conseil d'entreprise. Ces rapports concernent tant les comptes annuels de Colruyt Group SA que les comptes consolidés de Colruyt Group clôturés au 31 mars 2026.

2. Rapport de rémunération pour l'exercice 2025-2026

Proposition de décision : approbation du rapport de rémunération relatif à l'exercice clôturé le 31 mars 2026.

3. Politique de rémunération

Proposition de décision : approbation de la Politique de rémunération de Colruyt Group, figurant dans le chapitre Corporate Governance du rapport annuel consolidé clôturé au 31 mars 2026 et disponible sur le site internet de Colruyt Group SA (www.colruytgroup.com).

4. Comptes annuels

- a. Proposition de décision : approbation des comptes annuels de Colruyt Group SA pour l'exercice clôturé le 31 mars 2026.
- b. Proposition de décision : approbation des comptes consolidés de Colruyt Group pour l'exercice clôturé le 31 mars 2026.
- c. Proposition de décision : approbation des comptes annuels de SmartWithFood SA pour l'exercice clôturé le 31 mars 2026, à la suite de sa fusion avec Colruyt Group SA le 31 mars 2026.
- d. Proposition de décision : approbation des comptes annuels de Codevco XVIII SA pour l'exercice clôturé le 31 mars 2026, à la suite de sa fusion avec Colruyt Group SA le 31 mars 2026.

5. Approbation de l'affectation du résultat de Colruyt Group SA

Proposition de décision : approbation de l'affectation du résultat de l'exercice clôturé le 31 mars 2026.

6. Distribution du dividende

Proposition de décision : approbation du dividende proposé.

7. Décharge aux administrateurs

Proposition de décision : octroi de la décharge aux administrateurs de Colruyt Group SA, SmartWithFood SA et Codevco XVIII SA.

8. Décharge au commissaire

Proposition de décision : octroi de la décharge au commissaire pour l'exercice de son mandat au sein de Colruyt Group SA, SmartWithFood SA et Codevco XVIII SA.

9. Renouvellement de mandats d'administrateur

- a. Proposition de décision : Renouvellement du mandat d'administrateur au sein de la SA Colruyt Group de Kriya One SRL, représentée de façon permanente par Jef Colruyt, pour une période de quatre ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée générale de 2030.
- b. Proposition de décision : Renouvellement du mandat d'administrateur au sein de la SA Colruyt Group de Korys Business Services III SA, représentée de façon permanente par Wim Colruyt, pour une période de quatre ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée générale de 2030.
- c. Proposition de décision : Renouvellement du mandat d'administrateur au sein de la SA Colruyt Group de Korys Management SA, représentée de façon permanente par Madame Lisa Colruyt, pour une période de quatre ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée générale de 2030.

L'ordre du jour, le rapport annuel du Conseil d'administration et les rapports du commissaire ont été mis à la disposition des actionnaires présents lors de l'Assemblée. Ces documents avaient également été mis à disposition préalablement sous forme électronique sur le site internet de la société www.colruytgroup.com, sous la rubrique Investisseurs / Informations destinées aux actionnaires.

DÉLIBÉRATIONS ET DÉCISIONS

Avant de développer l'ordre du jour, le Président du Conseil d'administration, Jef Colruyt, ainsi que l'administrateur délégué et CEO Stefan Goethaert, le CFO Michael Hamelryck et le Directeur général Colruyt Meilleurs Prix Jo Willemyns présentent en détail les activités de Colruyt Group (ventilées entre les domaines Food, Santé & Bien-être, Non-food et Énergie), le plan stratégique et les comptes consolidés de l'exercice 2025/26. La présentation est clôturée par un commentaire sur les prévisions

financières pour l'ensemble de l'exercice 2026/27. Un bref compte rendu de la présentation et des prévisions pour l'exercice 2025/26 peut être consulté sous « Allocution du Président » sur le site web de la société www.colruytgroup.com sous Investir/Communication financière/Presse financière.

Ensuite, les actionnaires présents ont la possibilité de poser des questions ou de formuler des suggestions. La séance de questions-réponses débute par les réponses à plusieurs questions écrites soumises au préalable par des actionnaires.

Une première question porte sur l'ouverture dominicale des magasins Okay. Il est précisé que tant le chiffre d'affaires par magasin que la productivité sont conformes aux attentes. Étant donné que le projet n'a été lancé qu'au cours du dernier trimestre de l'exercice, son impact financier ne devrait se faire sentir qu'au cours de l'exercice suivant.

Une autre question concerne l'impact des ouvertures dominicales pratiquées par la concurrence sur les magasins Colruyt. Il est indiqué que Colruyt a réussi à accroître la fréquentation de ses magasins au cours du dernier exercice. Les habitudes de consommation évoluent toutefois vers un modèle d'achats « always on », ce qui exerce une pression sur le panier moyen. L'enseigne poursuit de nombreuses initiatives commerciales, notamment en matière de développement de catégories de produits (parmi lesquelles le pain cuit sur place et les assortiments de convenance), ainsi qu'en matière d'accessibilité et de facilité d'achat (via Easy Check-out, l'e-commerce Collect & Go et l'avancement de l'heure d'ouverture). Des efforts supplémentaires restent nécessaires pour rendre Colruyt plus accessible, plus simple et encore plus pertinent pour les clients.

À la question relative à l'impact d'une éventuelle augmentation de la TVA sur les dépenses des consommateurs et sur Colruyt Group, il est répondu qu'une hausse du taux de TVA applicable aux produits alimentaires, compte tenu de l'impact croissant de l'inflation sur le niveau de vie, pourrait influencer négativement le comportement d'achat des consommateurs, accroître les écarts de prix avec les pays voisins et favoriser le commerce transfrontalier. Elle pourrait également entraîner une diminution des taux de répercussion et, par conséquent, une réduction des marges.

Afin de conserver un contact suffisant avec l'évolution rapide du comportement des consommateurs et d'y adapter au mieux la communication du groupe, certains actionnaires suggèrent d'intégrer une représentation des clients au sein des organes de gouvernance.

Compte tenu des modifications apportées à la politique de rémunération, les actionnaires demandent que les critères de durabilité continuent à occuper une place importante au sein du groupe. Le Conseil d'administration confirme que, indépendamment de leur lien avec la politique de rémunération, ces critères demeurent une priorité majeure. Il rappelle notamment les efforts consentis en matière de transport à zéro émission (ZET) ainsi que la mise en œuvre d'une politique intelligente de gestion de l'eau adaptée aux besoins spécifiques de chaque site. Dans les activités de retail, une attention particulière est également accordée à la prévention des déchets et à la réduction maximale du gaspillage alimentaire.

Des précisions sont ensuite demandées concernant les activités maintenues en France après le désinvestissement des magasins intégrés français. Il est rappelé que le groupe reste actif dans les domaines du commerce de gros, de la vente en ligne de produits pharmaceutiques et du commerce textile.

Au cours de la présentation, le Conseil a également rappelé l'importance de disposer d'un cadre concurrentiel équitable au niveau des commissions paritaires dans le paysage de la distribution belge. Le groupe se réjouit des initiatives prises par les autorités afin d'examiner les adaptations qui pourraient être apportées dans ce domaine.

Les actionnaires recommandent d'accélérer davantage encore le déploiement de l'intelligence artificielle à tous les niveaux du groupe et suggèrent également de faire de l'application Xtra un véritable assistant personnel.

En référence à la vente de Geoxyz au sein de Virya Energy, des explications complémentaires sont demandées concernant les transactions récemment réalisées entre Colruyt Group et des sociétés liées. Les questions portent notamment sur la détermination de la valorisation ainsi que sur l'application de la procédure de conflit d'intérêts par le comité des administrateurs indépendants afin de protéger les actionnaires minoritaires. Le commissaire a par ailleurs confirmé que les procédures d'indépendance avaient été correctement respectées.

Les actionnaires se déclarent satisfaits du partenariat conclu avec KION et encouragent le groupe à commercialiser d'autres innovations développées avec succès en interne ou à communiquer davantage à leur sujet (comme par exemple l'utilisation des installations frigorifiques du groupe pour le transport de médicaments en Afrique).

Les actionnaires soutiennent la stratégie consistant à concentrer au maximum les activités commerciales du groupe autour des domaines d'expertise de l'alimentation et de la santé. Ils recommandent néanmoins de porter davantage d'attention aux activités et aux collaborateurs situés hors de Belgique, en particulier en Inde, où plus de huit cents collaborateurs travaillent dans le domaine informatique pour soutenir les opérations belges.

À la suite d'un accident survenu lors de travaux de construction dans un magasin Colruyt, il est confirmé aux actionnaires que le groupe regrette profondément cet événement. Toutes les procédures de sécurité requises ont immédiatement été appliquées en interne et toutes les mesures de réduction des risques nécessaires ont été prises afin de minimiser autant que possible le risque que de tels incidents se reproduisent à l'avenir.

Les actionnaires échangent également leurs points de vue avec le Conseil d'administration quant aux opportunités et aux risques liés à l'agriculture en Belgique. Le Conseil précise que le groupe cherche à établir des collaborations étroites avec les agriculteurs afin, d'une part, de commercialiser un maximum de produits belges et, d'autre part, d'innover sur ses propres terres agricoles et de développer de nouvelles variétés, comme le blé biologique panifiable belge. En tant que distributeur, le groupe est particulièrement bien placé pour adapter l'offre alimentaire à l'évolution rapide des besoins des consommateurs.

Comme chaque année, le Conseil d'administration prend acte de l'ensemble des remarques formulées par les actionnaires et les examinera plus en détail lors de ses prochaines réunions.

Après cette présentation détaillée et la séance de questions-réponses, l'Assemblée générale poursuit le développement de l'ordre du jour.

1. Rapports du Conseil d'administration et du commissaire

L'Assemblée générale prend connaissance, à titre informatif, du rapport du Conseil d'administration, des rapports du commissaire, du rapport du Conseil d'entreprise, des comptes annuels de la société ainsi que des comptes consolidés de Colruyt Group.

L'Assemblée autorise le Président à ne pas donner lecture intégrale du rapport du Conseil d'administration ni des rapports du commissaire.

Le commissaire commente son rapport et son opinion sans réserve pour les deux comptes annuels. Le secrétaire lit le rapport du Conseil d'entreprise du 21 septembre 2026, confirmant que les informations financières ont été présentées et commentées de manière approfondie.

2. Approbation du rapport de rémunération 2025-2026

Madame Chantal De Vrieze, Présidente du Comité de rémunération, présente le rapport de rémunération relatif à l'exercice 2025/26 (figurant dans le chapitre Corporate Governance du rapport annuel consolidé clôturé au 31 mars 2026 et disponible sur le site internet de Colruyt Group SA www.colruytgroup.com).

L'Assemblée approuve le rapport de rémunération 2025-2026 par :

- 93.888.786 voix pour ;
- 5.417.560 voix contre ;
- 1.647.339 abstentions

3. Approbation de la politique de rémunération

Madame Chantal De Vrieze, Présidente du Comité de rémunération, présente également la politique de rémunération modifiée de Colruyt Group, telle que reprise dans le rapport annuel. Après approbation par l'Assemblée générale, cette politique révisée sera valable pour une période de quatre ans.

L'Assemblée approuve la politique de rémunération de Colruyt Group par :

- 97.863.480 voix pour ;
- 1.442.848 voix contre ;
- 1.647.357 abstentions.

4. Comptes annuels

Le Président demande l'approbation des :

a. comptes annuels de la SA Colruyt Group pour l'exercice clôturé au 31 mars 2026

L'Assemblée approuve les comptes annuels de la SA Colruyt Group, avec :

- 100.944.021 voix pour ;
- 755 voix contre ;
- 8.909 abstentions.

b. comptes annuels consolidés de Colruyt Group (IFRS) pour l'exercice clôturé au 31 mars 2026

L'Assemblée approuve les comptes annuels consolidés de Colruyt Group, avec :

- 100.944.021 voix pour ;
- 755 voix contre ;
- 8.909 abstentions.

c. comptes annuels de la SA SmartWithFood pour l'exercice clôturé au 31 mars 2026

L'Assemblée approuve les comptes annuels de la SA SmartWithFood, avec :

- 100.943.992 voix pour ;
- 755 voix contre ;
- 8.938 abstentions.

d. comptes annuels de la SA Codevco XVIII pour l'exercice clôturé au 31 mars 2026

L'Assemblée approuve les comptes annuels de la SA Codevco XVIII, avec :

- 100.944.021 voix pour ;
- 755 voix contre ;
- 8.909 abstentions.

5. Approbation de la répartition bénéficiaire de la SA Colruyt Group

Le Conseil d'administration propose de répartir le bénéfice comme suit :

TE VERDELEN WINST: **6.069.767.132,88 EUR**
WINSTVERDELING:

TOEVOEGING AAN DE WETTELIJKE RESERVE	+ 284.841,48 EUR
UITKERING DIVIDEND	+ 163.200.171,71 EUR
WINSTPARTICIPATIE BOEKJAAR 2025/26	+ 2.732.165,71 EUR
OVERBOEKING NAAR RESERVES	+ 62.037.276,95 EUR
OVER TE DRAGEN WINST	+ 5.841.512.677,03 EUR
TOTAAL:	+ 6.069.767.132,88 EUR

L'Assemblée approuve la répartition bénéficiaire, avec :

- 100.952.908 voix pour ;
- 755 voix contre ;
- 22 abstentions.

6. Distribution du dividende

Le Président demande l'approbation de la décision d'attribuer un dividende brut de EUR 1,38 par action. Ce montant correspond au dividende brut ordinaire de EUR 1,38 qui sera mis en paiement le 6 octobre 2026, contre remise du coupon n° 17. L'ex-dividende (ex-date) est fixé au 2 octobre 2026. La date de référence (record date) est fixée au 5 octobre 2026.

L'Assemblée approuve le dividende brut, avec :

- 100.952.912 voix pour ;
- 755 voix contre ;
- 18 abstentions.

7. Décharge aux administrateurs

- a. Le Président demande de donner décharge aux administrateurs de la SA Colruyt Group pour leur mandat durant l'exercice clôturé au 31 mars 2026.

L'Assemblée donne décharge aux administrateurs de la SA Colruyt Group, avec :

- 100.900.433 voix pour ;
- 29.487 voix contre ;
- 23.765 abstentions.

- b. Le Président demande de donner décharge aux administrateurs de la SA SmartWithFood pour leur mandat durant l'exercice clôturé au 31 mars 2026.

L'Assemblée donne décharge aux administrateurs de la SA SmartWithFood, avec :

- 100.902.843 voix pour ;
- 27.077 voix contre ;
- 23.765 abstentions.

- c. Le Président demande de donner décharge aux administrateurs de la SA Codevco XVIII pour leur mandat durant l'exercice clôturé au 31 mars 2026.

L'Assemblée donne décharge aux administrateurs de la SA Codevco XVIII, avec :

- 100.902.843 voix pour ;
- 27.077 voix contre ;
- 23.765 abstentions.

8. Décharge au commissaire

- a. Le Président demande de donner décharge au commissaire pour son mandat auprès de la SA Colruyt Group durant l'exercice clôturé au 31 mars 2026.

L'Assemblée donne décharge au commissaire pour son mandat auprès de la SA Colruyt Group, avec :

- 100.898.901 voix pour ;
- 31.023 voix contre ;
- 23.761 abstentions.

- b. Le Président demande de donner décharge au commissaire pour son mandat auprès de la SA SmartWithFood durant l'exercice clôturé au 31 mars 2026.

L'Assemblée donne décharge au commissaire pour son mandat auprès de la SA SmartWithFood, avec :

- 100.898.901 voix pour ;
- 31.023 voix contre ;
- 23.761 abstentions.

- c. Le Président demande de donner décharge au commissaire pour son mandat auprès de la SA Codevco XVIII durant l'exercice clôturé au 31 mars 2026.

L'Assemblée donne décharge au commissaire pour son mandat auprès de la SA Codevco XVIII, avec :

- 100.898.901 voix pour ;
- 31.019 voix contre ;
- 23.765 abstentions.

9. Renouvellement du mandat d'administrateur

- a. Le Président demande l'approbation du renouvellement du mandat d'administrateur de la SA Colruyt Group, pour une période de quatre ans prenant fin immédiatement après l'Assemblée générale de 2030, de la SRL Kriya One, dont le siège social est situé Lossestraat 9, 1670 Pepingen, inscrite sous le numéro d'entreprise 1010.107.520 et ayant pour représentant permanent Monsieur Jef Colruyt.

L'Assemblée approuve le mandat d'administrateur de la SRL Kriya One, avec :

- 96.337.494 voix pour ;
- 4.616.169 voix contre ;
- 22 abstentions.

- b. Le Président demande l'approbation du renouvellement du mandat d'administrateur de la SA Colruyt Group, pour une période de quatre ans prenant fin immédiatement après l'Assemblée générale de 2030, de la SA Korys Business Services III, dont le siège social est situé Villalaan 96, 1500 Hal, inscrite sous le numéro d'entreprise 0422.041.357 et ayant pour représentant permanent Monsieur Wim Colruyt.

L'Assemblée approuve le renouvellement du mandat de la SA Korys Business Services III, avec :

- 96.251.312 voix pour ;
- 4.702.351 voix contre ;
- 22 abstentions.

- c. Le Président demande l'approbation du renouvellement du mandat d'administrateur de la SA Colruyt Group, pour une période de quatre ans prenant fin immédiatement après l'Assemblée générale de 2030, de la SA Korys Management, dont le siège social est situé Villalaan 96, 1500 Hal, inscrite sous le numéro d'entreprise 0885.971.571 et ayant pour représentante permanente Madame Lisa Colruyt.

L'Assemblée approuve le renouvellement du mandat de la SA Korys Management, avec :

- 96.455.396 voix pour ;
- 4.498.271 voix contre ;
- 18 abstentions.

10. Tour de table

Étant donné qu'aucun autre point n'est mis en délibération, il est procédé à la prise de connaissance du résultat des votes ainsi que du procès-verbal de la présente Assemblée. L'Assemblée générale n'a pas de remarques à formuler et le Président propose d'approuver le procès-verbal.

Le procès-verbal de l'Assemblée générale est approuvé à l'unanimité des voix.

Il est précisé que les signaux donnés par les votes contre relatifs à certains points de l'ordre du jour seront pris en compte par les administrateurs lors des discussions futures des Comités et des Conseils d'administration.

Le procès-verbal ainsi que le résultat des votes sont ensuite signés par le Président, le secrétaire, les scrutateurs, les administrateurs, les actionnaires qui le souhaitent, ainsi que par le commissaire.

[La page de signature suit ci-après]

Stemmen voor / (Tot - onthoudingen)
voor het % voor stemmen worden
de onthoudingen uit het tot gehaald
(Nominer is exclusief onthoudingen)

Overzicht stemming / Aperçu des votes :

	VOOR pour	TEGEN contre	ONTHOUDING abstentions	TOTAAL Totale	% VOOR % pour
AGENDAPUNT 2 - Remuneratieverslag - Rapport de rémunération	93.888.786	5.417.560	1.647.339	100.953.685	94,545%
AGENDAPUNT 3 - Goedkeuring remuneratiebeleid Colruyt Group - Approbation de la politique de rémunération de Colruyt Group					
AGENDAPUNT 4a - Goedkeuring jaarrekening Colruyt Group NV - Approbation des comptes annuels de la SA Colruyt Group	97.863.480	1.442.848	1.647.357	100.953.685	98,547%
AGENDAPUNT 4b - Goedkeuring geconsolideerde jaarrekening Colruyt Group NV - Approbation des comptes annuels consolidés de la SA Colruyt Group	100.944.021	755	8.909	100.953.685	99,999%
AGENDAPUNT 4c - Goedkeuring jaarrekening SmartWithFood NV - Approbation des comptes annuels de la SA SmartWithFood	100.944.021	755	8.909	100.953.685	99,999%
AGENDAPUNT 4d - Goedkeuring jaarrekening Codevco XVIII NV - Approbation des comptes annuels de la SA Codevco XVIII	100.944.021	755	8.909	100.953.685	99,999%
AGENDAPUNT 5 - Winstverdeling - Répartition bénéficiaire	100.952.908	755	22	100.953.685	99,999%
AGENDAPUNT 6 - Dividenduitkering - Distribution du dividende	100.952.912	755	18	100.953.685	99,999%
AGENDAPUNT 7a - Kwijting aan bestuurders Colruyt Group NV - Décharge aux administrateurs de la SA Colruyt Group	100.900.433	29.487	23.765	100.953.685	99,971%
AGENDAPUNT 7b - Kwijting aan bestuurders SmartWithFood NV - Décharge aux administrateurs de la SA SmartWithFood	100.902.843	27.077	23.765	100.953.685	99,973%
AGENDAPUNT 7c - Kwijting aan bestuurders Codevco XVIII NV - Décharge aux administrateurs de la SA Codevco XVIII	100.902.843	27.077	23.765	100.953.685	99,973%
AGENDAPUNT 8a - Kwijting aan commissaris Colruyt Group NV - Décharge au commissaire de la SA Colruyt Group	100.898.901	31.023	23.761	100.953.685	99,969%
AGENDAPUNT 8b - Kwijting aan commissaris SmartWithFood NV - Décharge au commissaire de la SA SmartWithFood	100.898.901	31.023	23.761	100.953.685	99,969%
AGENDAPUNT 8c - Kwijting aan commissaris Codevco XVIII NV - Décharge au commissaire de la SA Codevco XVIII	100.898.901	31.019	23.765	100.953.685	99,969%
AGENDAPUNT 9a - Herbenaeming Kriya One BV - Renouveler le mandat de Kriya One BV	96.337.494	4.616.169	22	100.953.685	95,427%
AGENDAPUNT 9b - Herbenaeming Korys Business Services III NV - Renouveler le mandat de Korys Business Services III	96.251.312	4.702.351	22	100.953.685	95,342%
AGENDAPUNT 9c - Herbenaeming Korys Management NV - Renouveler le mandat de Korys Management SA	96.455.396	4.498.271	18	100.953.685	95,544%
AGENDAPUNT - Vrijstelling voorlezing procès-verbaal (verslag) A.V. - Exemption de relire le procès-verbal de l'AG	100.953.685	0	0	100.953.685	100,000%
AGENDAPUNT - Goedkeuring verslag Algemene Vergadering - Approbation procès-verbal de l'Assemblée générale	100.953.685	0	0	100.953.685	100,000%

Te tekenen door: Voorzitter, secretaris, aanwezige bestuurders, commissaris, stemopnemers en de aandeelhouders die dit wensen.

Voorzitter

Secretaris

Leden Raad van Bestuur

Commissaris

Stemopnemers

Aandeelhouders.